

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le mercredi, 30 janvier 2019 à 19 h à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martial Fortin, Pierrot Lessard et Martin Bouchard
Mesdames les conseillères, Johanne Morissette, Sandra Girard

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Myriam Lessard, directrice générale par intérim

ABSENCE :

Madame Lyne Bolduc

1. MOT DE BIENVENUE

La séance est ouverte à 19 h par Mme Lise Garon, mairesse

22-01-19 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la directrice générale par intérim

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Adoption des prévisions budgétaires 2019*
- 4. Période de questions concernant uniquement le budget 2019*
- 5. Levée de l'assemblée*

23-01-19 3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

Madame la mairesse mentionne que la taxe foncière augmente de .04\$, de .99\$ à 1.03\$. Les autres points marquants sur le budget pour l'année 2019 sont :

1. Augmentations de 10\$ sur les services d'aqueduc et d'égout.
2. Augmentation des frais dans l'administration générale due à la gestion comptable et au greffe.
3. Augmentation service Incendie pour créer une réserve pour l'achat d'APREA
4. Augmentation dans les transports : contrat de déneigement et entretien des chemins (ex; grande côte)
5. Légère diminution dans l'hygiène du milieu de 3 000\$
6. Augmentation en développement : poursuite du projet de la Stratégie touristique
7. Augmentation en loisirs : salaire tech. en loisirs qui est remboursé par le projet de la MRC et de la Mun. de St-Henri.

Réparations aux infrastructures du camping qui sont payés à même les revenus du camping.

De bonnes nouvelles pour 2019 :

1. Réalisation de la TECQ 2014-2018 pour un montant de +/-350 000\$
2. Retour à la stabilité du personnel à la municipalité
3. Poursuite du projet de la Stratégie touristique
4. Le programme de la TECQ se poursuit pour 2019-2023, le budget est de +/- 600 000\$

MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
GRANDES LIGNES DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

REVENUS	BUDGET	
	2018	2019
TAXES MUNICIPALES		
TAXES FONCIÈRES	(630 229 \$)	658 075 \$
EAU	(33 150 \$)	35 360 \$
EAUX USÉES ET ÉGOÛTS	(19 425 \$)	20 535 \$
ORDURES ET RÉCUPÉRATION	(83 244 \$)	83 244 \$
PISCINES	(950 \$)	1 050 \$
TAXES DÉNEIGEMENT + VOIRIE	(90 503 \$)	137 409 \$
TOTAL DES TAXES MUNICIPALES	(857 501 \$)	935 672 \$
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	(11 250 \$)	11 597 \$
SERVICES RENDUS	(4 500 \$)	18 375 \$
PERMIS, IMPOSITION DE DROITS ET INTÉRÊTS	(118 547 \$)	114 297 \$
TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS	(204 303 \$)	226 640 \$
TOTAL DES REVENUS	(1 196 101 \$)	1 306 581 \$
DÉPENSES	BUDGET	BUDGET
	2018	2019
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	279 811 \$	286 969 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	81 765 \$	97 719 \$
TRANSPORT	250 575 \$	321 793 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	182 144 \$	178 950 \$
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	36 528 \$	45 282 \$
LOISIRS ET CULTURE	82 940 \$	125 924 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	30 750 \$	22 922 \$
REMBOURSEMENT DE CAPITAL ET AFFECTATIONS	251 588 \$	227 023 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 196 101 \$	1 306 582 \$

Pour financer ce budget, voici les principaux taux de taxe applicables:

	BUDGET	BUDGET
	2018	2019
Taxe foncière générale	0.99 \$ / 100\$	1.03 \$ / 100\$
Taxe enquête (article 1093)	81.07 \$ / Propriété	81.07 \$ / Propriété
Immeubles commerciaux	1.63 \$ / 100\$	1.65 \$ / 100\$
Compensation pour l'aqueduc	150 \$ / Logement	160 \$ / Logement
Compensation pour l'égoût	175 \$ / Logement	185 \$ / Logement
Piscine	50 \$ / Piscine	50 \$ / Piscine
Déneigement Lac Rémi	126 \$ / Propriété	175 \$ / Propriété
Déneigement Lac Miquet	264 \$ / Propriété	275 \$ / Propriété
Déneigement Pointe Simard	100 \$ / Propriété	125 \$ / Propriété
Déneigement Domaine Bouchard, Montagne	130 \$ / Propriété	175 \$ / Propriété
Déneigement Dame Jeanne	144 \$ / Propriété	175 \$ / Propriété
Déneigement Lachance	64 \$ / Propriété	125 \$ / Propriété
Déneigement Pointe Nature et Rang Du Lac	79 \$ / Propriété	125 \$ / Propriété
Déneigement Ile à Nathalie	170 \$ / Propriété	175 \$ / Propriété
Électricité Dame Jeanne	313 \$ / Propriété	313 \$ / Propriété
Électricité Ile à Nathalie	338 \$ / Propriété	338 \$ / Propriété
Taxe Au Cœur du Village	33 \$ / Propriété	33 \$ / Propriété
Déneigement Rue du Domaine	105 \$ / Propriété	125 \$ / Propriété
Déneigement Morel	588 \$ / Propriété	475 \$ / Propriété
Taxe Voirie d'été	65 \$ / Propriété	65 \$ / Propriété
Compensation pour collecte et traitement des boues permanent	61.50 \$ / Logement	61.50 \$ / Logement
Compensation pour collecte et traitement des boues saisonnier	30.75 \$ / Logement	30.75 \$ / Logement
Compensation pour les ordures et le recyclage	220 \$ / Logement	220 \$ / Logement
Compensation pour les ordures et le recyclage saisonnier	110 \$ / Logement	110 \$ / Logement

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette

Monsieur le conseiller Martin Bouchard demande le vote.

Monsieur Bouchard vote CONTRE

POUR : 4

CONTRE : 1

ET RÉSOLU

QUE les prévisions budgétaires 2019 soient et sont acceptées tel que

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT UNIQUEMENT LE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

Début de la période de question à 19h10, se terminant à 19h53

24-01-19 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De lever la présente séance extraordinaire à 19h54.

Je, soussignée Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.

Avis de motion le : 28 JANVIER 2019

Présentation du projet de règlement : 28 JANVIER 2019

Adopté le : 30 JANVIER 2019

Avis de promulgation : 1^{er} FÉVRIER 2019

Mme Lise Garon,
Mairesse

Mme Myriam Lessard,
Directrice générale par intérim